

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

Le 15 DECEMBRE

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Geneviève GARNIER, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Renée TORRES, Chantal VARAGNAT et Messieurs, Eric BESSENAY, Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jacques MEILHON, Hugues JEANTET, Mario SCARNA, Michel LAGIER

Pouvoirs : Eric PRADAT donne pouvoir à Renée TORRES, Jean-Claude CORBIN, donne pouvoir à Gérard CROYET, Bernard GUY donne pouvoir à Hugues JEANTET, Emilie SOLLIER donne pouvoir à Jean-Marc CHAPPAZ, Patrick BOUVET donne pouvoir à Jacques FORAT, Stéfania FLORY donne pouvoir à Claudine ROCHE, Sylvie JERDON donne pouvoir à Pierre GRATALOUP

SECRETAIRE DE SEANCE : M.Hugues JEANTET

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 22

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 7

CONVOCAION EN DATE : 8 décembre 2017

DATE D’AFFICHAGE : 28 décembre 2017

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SAGYRC

-----n° 2017/100

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et notamment des 4 alinéas suivants de l'article L211-7 du Code de l'environnement : Création de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,

VU la délibération n° CS-2017/21 par laquelle le Conseil syndical a modifié ses statuts afin de faire évoluer le Syndicat en syndicat mixte ouvert,

VU la délibération n° 2017-89 en date du 25 octobre 2017 de la commune de Grézieu La- Varenne approuvant les nouveaux statuts du SAGYRC et maintenant son adhésion au bloc 2 desdits nouveaux statuts,

VU le Code des Collectivités Territoriales régissant l'élection des délégués des Communes et particulièrement les articles L 5211-7 – L5211-8,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

se portent candidats :

- M.Eric PRADAT, délégué titulaire
- Mme Laurence MEUNIER, déléguée suppléante

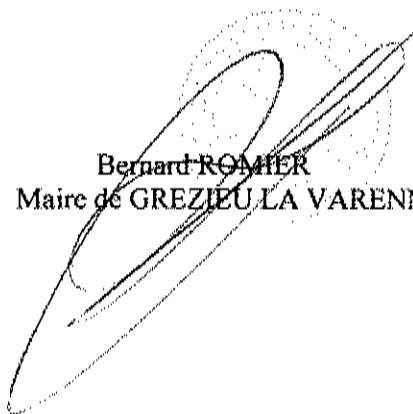
Au Premier tour de scrutin et suite au dépouillement par :

29 VOIX	POUR
VOIX	CONTRE
VOIX	ABSTENTION

- Mme Laurence MEUNIER, est proclamée déléguée suppléante et M.Eric PRADAT est proclamé délégué titulaire.

FAIT les : jour, mois et an que ci-dessus

Ont signé au registre les membres présents


Bernard ROMIER
Maire de GREZIEU LA VARENNE